Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260519-DB20260509-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 13 mai 2026

Séance Publique du
Mardi 19 mai 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTION - POLITIQUE DE L'HABITAT - MORBIHAN HABITAT – RUE DES CHASSEURS

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Marianne POULAIN, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Edouard THOMAS, Jack MAIGNAN, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Liziane LASCOMBES à Armelle GEGOUSSE, Aymeric VAZ PIRES à Annie BRUNET, Corinne GOADEC à Olivier MAZÉAS.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE.

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260519-DB20260509-DE

n°09

ATTRIBUTION DE SUBVENTION - POLITIQUE DE L'HABITAT - MORBIHAN HABITAT – RUE DES CHASSEURS

Rapporteur : Cédric ORVOËN

La Commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre du déficit de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, des objectifs triennaux de rattrapage qui lui sont fixés par l'Etat et de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2024-2029, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m² de surface habitable de logements sociaux.

La SCCV HERMINIERE a obtenu un permis de construire, PC n° 05616221L0019 le 15 septembre 2021 pour la construction de 6 maisons individuelles et un collectif comprenant 3 logements locatifs sociaux.

Ce programme a été agréé en décembre par le Président de Lorient Agglomération pour 1 logement T4 financé en PLUS et 2 logements (1T2 et 1 T3) financés en PLAi (Morbihan Habitat)

La surface habitable des logements sociaux est de 214,60 m², la subvention sur l'ensemble du programme est donc de 7 511€.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de la commission 3 « Ressources et moyens généraux » en date du 7 mai 2026 ;

Vu la demande de Morbihan Habitat;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable de logements sociaux à Morbihan Habitat pour la production de 3 logements, rue des chasseurs, dont 1 financé en PLUS et 2 financés en PLAI soit un montant de 7 511 €.

- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à la mise en œuvre de ces objectifs.

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Claude ORVOINE,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE PLOEMEUR (Morbihan)

Ronan LOAS,
Maire

MAIRIE DE PLOEMEUR (Morbihan)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355